

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-260-1918 nommant M. Belvindirassamy, Commis de Curatelle.

n° 11-260-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 juin 1918

Numéro JO
n° 260 du 30/06/1918

Date du numéro
30 juin 1918

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 6 (art. 15 codifié) du décret du 27 Janvier 1855

Vu le rapport du chef du service de l'enregistrement, curateur d'office aux successions et bien vacants en date du 21 mai 1918.

Le Conseil d' administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art le premier. — M. BELVINDIRASSAMY, commis la conservation de la propriété foncière est nommé commis de la Curatelle et pourra à ce litre représenter le Curateur dans toutes les opérations où sa présence est nécessaire. Il prêtera à cet effet le serment prévu par la loi. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, affiché et publié partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.